

*RAPPORT DE LA BRANCHE DES ENTREPRISES AU
SERVICE DE LA CREATION ET DE L'EVENEMENT*

SECTEUR AUDIOVISUEL ET CINEMA

EDITION 2025 (données 2024)

La Ficam présente à ses partenaires sociaux le rapport de branche 2025 AV. L'activité des représentations professionnelles et le dialogue social ont été particulièrement riches sur cette période avec entre autres la signature par l'ensemble des partenaires sociaux de la nouvelle Convention collective Entreprises au service de la création et de l'événement (3252) en juin 2024, qui s'est substituée depuis le 1^{er} avril 2025 à l'ancienne Convention Entreprises techniques au service de la création et de l'événement (2717).

Cette édition reprend les grands objectifs définis dans les précédents opus :

- Améliorer la connaissance du secteur étudié sur le plan social
- Guider les partenaires sociaux dans la gestion de la branche
- Quantifier des données, trop souvent empiriques
- Analyser les données des salariés intermittents.

Les données présentées sont issues de chiffres fournis par le Groupe Audiens (institut de protection sociale). Nous renouvelons nos remerciements à cette institution pour sa contribution et les efforts réalisés. Nous disposons pour cette année de données actualisées portant sur l'année 2024.

**Depuis 2024, les données Audiens sont exclusivement issues des DSN pour davantage de fiabilité. Par conséquent, l'amplitude ne sera pas sur 10 ans mais de 2019 à 2024 pour cette édition. De plus, le périmètre a été affiné de nouveau cette année afin de correspondre au mieux à la réalité du secteur.*

Jusqu'en 2024, les ETP étaient légèrement surestimés et les salaires par ETP sous-estimés, en raison d'anomalies de déclaration (taux de temps partiel erronés dans les DSN de 2020–2021 et dates de début/fin de CDD incohérentes).

Depuis, Audiens a adopté une règle fixe de 1 820 heures pour un ETP.

Ainsi, les effectifs en ETP ont été revus à la baisse et, corrélativement, les salaires par ETP apparaissent plus élevés.

Pour mémoire, nous vous rappelons que le secteur des entreprises de services techniques Cinéma, Audiovisuel et Multimédia est composé au sens de la nouvelle Convention collective des Entreprises au service de la Création et de l'Événement par l'ensemble des entreprises qui fournissent à titre principal des services techniques de :

- **Fabrication d'images et de sons** à destination de contenus vidéo (images animées sonorisées) ;
- **Distribution** publique de programmes enregistrés et/ou transmis en direct, en diffusion linéaire, projection unitaire, ou publication à la demande sur un réseau numérique, exclusivement pour le compte de tiers ;
- **Location de matériels** techniques destinés aux activités du secteur ;
- **Conception d'outils** matériels, édition de logiciels et de services multimédias à destination exclusive de professionnels du secteur.

Sont notamment visées les prestations mettant en œuvre les techniques suivantes :

- **La captation** (reportage, tournage, retransmission directe) : prises de vues mono, multi caméras et vidéomobiles ; prises de sons, mixage, sonorisation ; éclairage ; machinerie et effets spéciaux ; studios virtuels, trucage vidéo direct et systèmes de décors virtuels.
- **La postproduction** (image et son) : montage ; trucage, effets visuels électroniques ; animation graphique 2D et 3D ; télécinéma et banc-titre ; titrage, illustration iconographique ; étalonnage ; mixage et post-synchronisation ; localisation linguistique, doublage, sous-titrage ; copie/duplication de supports et médias, formatage spécifique de livrables ; conformation, contrôle de qualité.
- **La restauration de programmes** : numérisation de films photo-argentiques et de bandes magnétiques analogiques ; restauration numérique ; tirage et développement photochimiques.
- **La préservation** : stockage des supports physiques (argentiques, magnétique, optiques) ; stockage des éléments numériques sur serveur (datacenter, cloud) ; gestion de collections patrimoniales.
- **L'exploitation pour le compte de tiers** : auditorium audiovisuel ou cinématographique, studios d'enregistrement ; plateaux de télévision, régies de diffusion, studios d'enregistrement sonore ; studios de cinéma.
- **La fourniture d'outils et solutions** : fabrication de matériels électroniques de traitement des images animées et du son ; création d'applications ou services numériques supports aux activités du secteur ; méthodologie de réduction de l'empreinte environnementale et pilotage RSE des productions du secteur.

Nous espérons que l'ensemble de ces développements contribueront à une meilleure connaissance de la branche des entreprises techniques. Ce faisant, nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport.

La table des matières figure à la fin du présent document

I°) Nombre et taille des entreprises :

Nous pouvons considérer que le nombre d'entreprises dans le secteur audiovisuel et cinéma de la branche des entreprises au service de la création et de l'événement est d'environ 951 dont 670 actives en 2024 (données Audiens). Principalement réparties sur le territoire francilien (à près de 80%).

D'après les données de la Ficam, elles ont réalisé 1 327 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023, en légère baisse par rapport à 2022 où il était de 1 334 millions d'euros. Vous pouvez consulter les données économiques 2023 des industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel sur ce lien : <https://www.ficam.fr/2025/05/20/bilan-economique-et-financier-des-industries-techniques-donnees-2023/>

A°) Structure juridique des entreprises

Nous avons considéré un périmètre constant de **951** entreprises identifiées au sens du siren (sources Audiens) en 2024. Ces 951 entreprises différentes ont déclaré de l'activité à Audiens au moins une fois entre 2019 et 2024, **dont 670 en ont déclaré sur l'année 2024**. On constate une légère hausse de 3% du nombre d'entreprises ayant eu de l'activité par rapport à 2023.

La répartition des entreprises, d'après leurs formes sociales, reste relativement identique depuis 2019. Environ 90% des entreprises de la branche sont des SARL/EURL ou SAS/SASU.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises en fonction de la structure juridique :

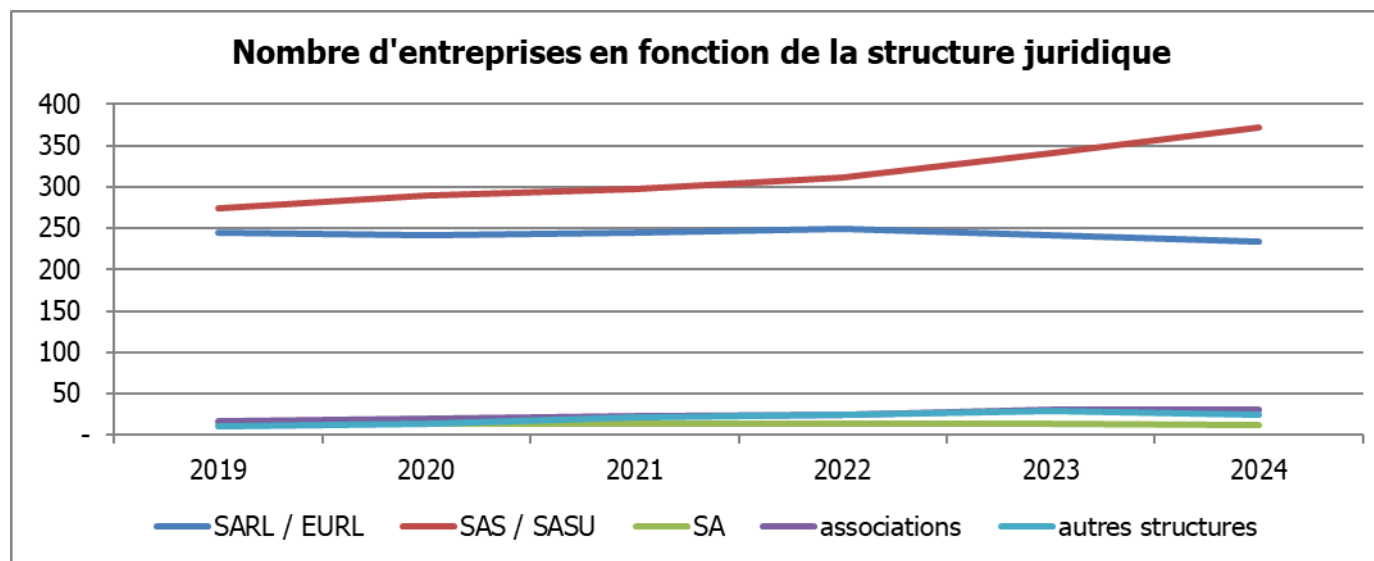
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SARL / EURL	244	241	245	249	241	234
SAS / SASU	274	290	298	311	340	372
SA	13	13	13	14	13	12
associations	17	20	23	24	30	30
autres structures	11	14	22	25	29	25
Total dédoublonné*	556	574	598	620	650	670
<i>évolution</i>		<i>3%</i>	<i>4%</i>	<i>4%</i>	<i>5%</i>	<i>3%</i>

**Une même entreprise peut être composée d'établissements de formes juridiques différentes*

SARL = Société à Responsabilité Limitée - EURL= Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

SAS = Société par Actions Simplifiée - SA =Société Anonyme

Schéma 1 : nombres d'entreprises en fonction de la structure juridique :



B°) Taille des entreprises

Le secteur est marqué par la présence quasi exclusive de PME (moins de 300 salariés). Dans cet ensemble, les Micro entreprises (moins de 10 salariés) représentent environ 75% du panel. Cette tendance influe nécessairement sur la structure des entreprises et le recours aux salariés sous une forme précaire de contrat. Il est à noter que 150 entreprises n'emploient toujours pas de personnel fixe, ce chiffre est cependant en baisse par rapport à 2023 alors qu'il était en hausse entre 2019 et 2023. Cet ensemble est constitué de très petites entreprises où le gérant s'adjoit les compétences ponctuelles de salariés sous contrat à durée déterminée notamment d'usage.

Parallèlement, le nombre d'entreprises salariant de 1 à 5 salariés permanents est en légère hausse constante depuis 2019 alors que la catégorie de 6 à 10 salariés connaît pour sa part une légère baisse sur un an. Enfin, les effectifs des deux catégories suivantes (de 11 à 50 et plus de 50) restent globalement stables. Ces chiffres et le nouveau périmètre ne nous permettent pas de tirer des conclusions sur la mortalité des petites entreprises même si on sait qu'elles sont plus fragiles dans un contexte de tensions économiques.

Tableau 2 : Nombre d'entreprises en fonction de la taille par seuil d'effectif permanent :

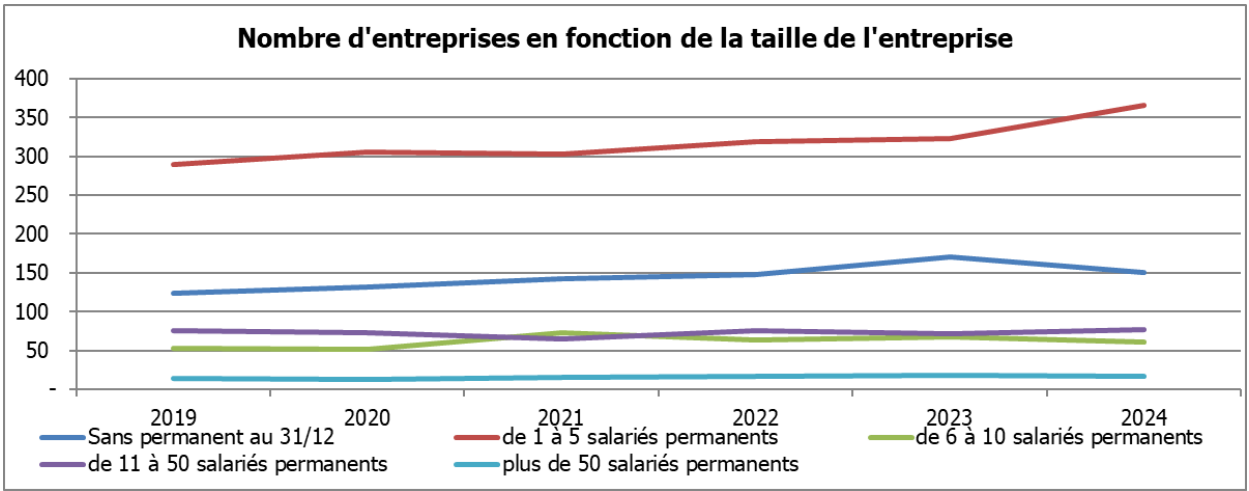
Dans le cadre de l'étude Audiens, sont définis comme **intermittents** du spectacle les salariés cadres et non cadres techniques et artistiques employés en contrat à durée déterminée d'usage.
Un **permanent** est un non intermittent.

La taille de l'entreprise est calculée à partir du nombre de permanents présents au 31 décembre de l'année considérée.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Sans permanent au 31/12	124	132	142	147	171	150
de 1 à 5 salariés permanents	289	305	303	319	323	366
de 6 à 10 salariés permanents	53	51	73	63	67	61
de 11 à 50 salariés permanents	76	73	65	75	71	77
plus de 50 salariés permanents	14	13	15	16	18	16
Total	556	574	598	620	650	670

Le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel et du cinéma est composé majoritairement de micro entreprises, de TPE et PME. Les entreprises avec un effectif supérieur à 50 salariés permanents sont peu nombreuses (16 en 2024). Cette répartition est plutôt stable.

Schéma 2 : Nombre d'entreprises en fonction de la taille de l'entreprise :



II°) Effectifs et masse salariale des permanents :

Nous étudierons dans cette partie la composition et les caractéristiques des populations permanentes du périmètre des entreprises techniques de l'audiovisuel et du cinéma.

Par populations permanentes, il faut entendre la collectivité des salariés liés par un contrat à durée indéterminée ou un contrat à durée déterminée de droit commun. Ces populations, à la différence des populations intermittentes, exercent leur activité professionnelle dans le cadre des activités permanentes des entreprises.

A°) Effectifs permanents

L'effectif permanent est composé des salariés employés en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée. Cette comptabilisation tient compte des doublons pouvant exister entre les entreprises (personne quittant une entreprise du champ pour une entreprise du même champ).

Suivant les données fournies par le groupe Audiens, le nombre d'emploi permanent dans le secteur, après avoir baissé pendant la crise sanitaire, est reparti fortement à la hausse en 2021 (+9%) et 2022 (11%). Puis, cette hausse fut plus limitée en 2023 (+3%), et de **1% en 2024**.

Ainsi en 2024, on compte au total 6 934 salariés permanents (CDD et CDI), ce chiffre passe à **6053 salariés permanents** en prenant en compte seulement les CDD et CDI de plus de 3 mois, correspondant à **5 035 en ETP**.

1°) Répartition hommes/ femmes

Un peu plus des deux tiers des salariés permanents sont des hommes. Cette masculinité des emplois est plutôt stable mais tend malgré tout à diminuer légèrement chaque année avec des hausses légèrement supérieures du côté des femmes (*cf annexe égalité femmes-hommes*).

Traditionnellement, les métiers des industries techniques accueillent plus d'hommes que de femmes.

Tableau 3 : Effectifs permanents par genre, statut et année d'activité :

Il s'agit du comptage **des individus ayant été déclarés au moins une fois dans le secteur et dédoublonnés**.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
cadres permanents	1 947	1 894	2 012	2 174	2 209	2 164
non-cadres permanents	2 236	1 938	2 160	2 415	2 491	2 508
Total hommes permanents (*)	4 013	3 770	4 083	4 506	4 606	4 612
<i>évolution</i>		-6%	8%	10%	2%	0%
Femmes						
cadres permanents	753	712	794	901	924	924
non-cadres permanents	1 162	1 064	1 173	1 323	1 391	1 431
Total femmes permanents (*)	1 854	1 735	1 919	2 178	2 256	2 322
<i>évolution</i>		-6%	11%	13%	4%	3%
Total permanents (*)	5 867	5 505	6 002	6 684	6 862	6 934
<i>évolution</i>		-6%	9%	11%	3%	1%

(*) les individus sont dédoublonnés au niveau du total : un individu déclaré sur plusieurs statuts n'est compté qu'une seule fois.

Au sein de cet effectif, nous pouvons constater que près de 5 hommes sur 10 sont cadres contre 4 femmes sur 10. Il y a cependant une augmentation de la proportion des femmes cadres sur ces dernières années.

D'une façon générale, les effectifs cadres sont déséquilibrés par rapport aux autres catégories professionnelles (assimilé cadre et non cadre). Ce déséquilibre est symptomatique de notre secteur. Les facteurs d'autonomie, de niveau élevé de technicité et de responsabilité ont naturellement entraîné une forte évolution des populations cadres, d'autant qu'il n'existe pas dans notre convention collective de classification intermédiaire « agent de maîtrise ». La tendance aussi bien chez les hommes que chez les femmes est une légère augmentation constante du nombre de cadres.

Schéma 3 : Effectifs permanents par genre, statut et année d'activité / Schéma 4 : Effectifs permanents par genre :

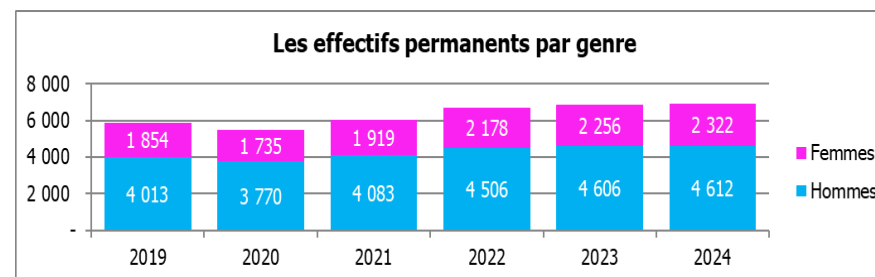
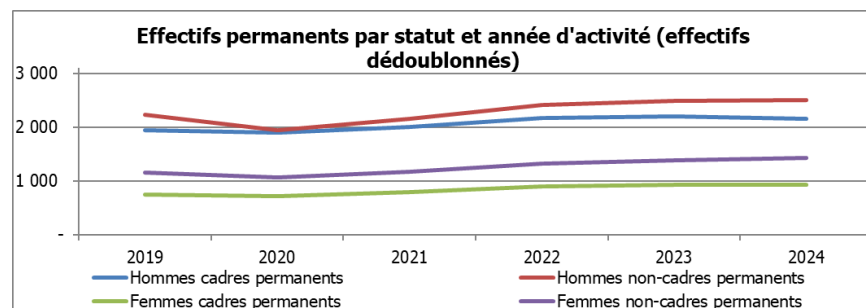


Tableau 4 : Effectifs permanents par statut et année d'activité (effectifs dédoublonnés) – CDI et CDD de droit commun de plus de 3 mois :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
cadres permanents	1 785	1 766	1 851	2 036	2 090	2 042
non-cadres permanents	1 748	1 579	1 714	1 883	2 023	2 033
Total hommes permanents (*)	3 427	3 329	3 508	3 864	4 049	4 041
<i>évolution</i>		-3%	5%	10%	5%	0%
Femmes						
cadres permanents	689	663	722	829	860	872
non-cadres permanents	933	868	918	1 032	1 119	1 165
Total femmes permanents (*)	1 590	1 508	1 610	1 828	1 932	2 012
<i>évolution</i>		-5%	7%	14%	6%	4%
Total permanents (*)	5 017	4 837	5 118	5 692	5 981	6 053
<i>évolution</i>		-4%	6%	11%	5%	1%

Tableau 5 : Effectifs permanents par statut et année d'activité (effectifs dédoublonnés) – CDI :

Nouveauté de l'édition 2025, nous disposons désormais du chiffre isolé des CDI. Nous pouvons constater une forte hausse du nombre de CDI dans le secteur entre 2020 (4 316 CDI) et 2024 (5 157 CDI), soit une hausse d'environ 20%. Ce chiffre est encourageant quant à la pérennisation de l'emploi dans le secteur. Toutefois cette hausse a été relativement marginale entre 2023 et 2024 (1%), en partie à cause d'un contexte économique dégradé.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
cadres permanents	1 695	1 664	1 732	1 888	1 952	1 900
non-cadres permanents	1 499	1 346	1 399	1 549	1 590	1 613
Total hommes permanents (*)	3 093	2 998	3 080	3 383	3 487	3 485
<i>évolution</i>		-3%	3%	10%	3%	0%
Femmes						
cadres permanents	667	637	677	777	813	833
non-cadres permanents	778	702	724	783	830	862
Total femmes permanents (*)	1 413	1 318	1 376	1 532	1 603	1 672
<i>évolution</i>		-7%	4%	11%	5%	4%
Total permanents (*)	4 506	4 316	4 456	4 915	5 090	5 157
<i>évolution</i>		-4%	3%	10%	4%	1%

Tableau 6 : Effectifs permanents en équivalent temps plein (etp) sur l'année :

Pour le calcul de l'équivalent temps plein sur l'année, nous n'avons considéré que les CDI et les CDD de droit commun de plus de trois mois. Les temps partiels sont intégrés proportionnellement au taux du temps travaillé.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
cadres permanents	1 470	1 431	1 540	1 715	1 831	1 835
non-cadres permanents	1 410	1 144	1 291	1 405	1 577	1 605
Total hommes permanents	2 879	2 575	2 830	3 120	3 408	3 440
<i>évolution</i>		<i>-11%</i>	<i>10%</i>	<i>10%</i>	<i>9%</i>	<i>1%</i>
Part représentée par rapport aux effectifs individus (*)	72%	68%	69%	69%	74%	75%
Femmes						
cadres permanents	566	520	574	660	733	752
non-cadres permanents	696	568	636	708	785	844
Total femmes permanents	1 261	1 088	1 209	1 368	1 519	1 596
<i>évolution</i>		<i>-14%</i>	<i>11%</i>	<i>13%</i>	<i>11%</i>	<i>5%</i>
Part représentée par rapport aux effectifs individus (*)	68%	63%	63%	63%	67%	69%
Total etp permanents	4 140	3 663	4 039	4 488	4 927	5 035
<i>évolution</i>		<i>-12%</i>	<i>10%</i>	<i>11%</i>	<i>10%</i>	<i>2%</i>

(*) part = nombre d'etp sur l'année / nombre de personnes déclarées au moins une fois sur l'année

Deux variables interviennent dans le calcul des etp :

- 1- la durée du contrat calculée en nombre de jours calendaires ;
- 2- le taux de temps partiel qui indique une éventuelle réduction du temps de travail.

Ces deux indicateurs sont calculés sur la même population, c'est-à-dire les CDI et CDD de droit commun de plus de 3 mois.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
Nombre moyen de jours travaillés sur l'année (en jours calendaires)						
cadres permanents	319	342	332	327	330	341
non-cadres permanents	304	319	299	288	296	302
Total hommes permanents	321	332	322	313	319	324
Pourcentage de personnes concernées par des temps partiels						
cadres permanents	3%	3%	3%	3%	2%	2%
non-cadres permanents	4%	4%	5%	5%	6%	6%
Total hommes permanents	4%	3%	4%	4%	4%	4%
Femmes						
Nombre moyen de jours travaillés sur l'année (en jours calendaires)						
cadres permanents	321	339	325	314	324	331
non-cadres permanents	297	312	294	281	285	295
Total femmes permanents	313	329	313	301	309	314
Pourcentage de personnes concernées par des temps partiels						
cadres permanents	6%	5%	5%	4%	4%	4%
non-cadres permanents	14%	14%	14%	12%	11%	10%
Total femmes permanents	11%	10%	10%	8%	8%	8%

Nous pouvons noter que le nombre moyen de jours travaillés par année reste supérieur pour les hommes (324 jours) que pour les femmes (314 jours), toutefois, cet écart diminue largement quand on prend en considération uniquement les cadres.

Pour ce qui est du temps partiel, deux fois plus de femmes (8%) sont concernées que les hommes (4%), même si les femmes cadres (4%) sont nettement moins nombreuses que les femmes non cadres en temps partiel (10%)

Schéma 5 : Effectifs permanents en équivalent temps plein :

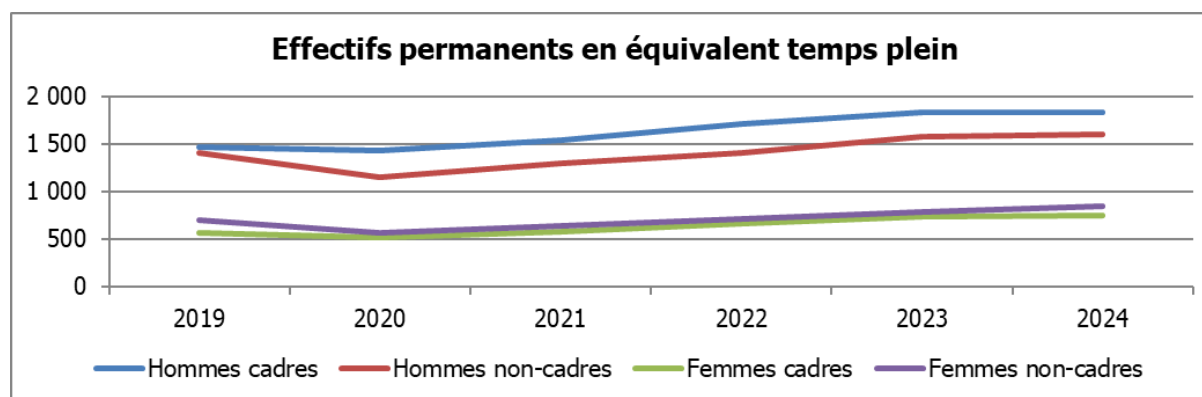


Tableau 7 : Effectifs permanents en équivalent temps plein (etp) sur l'année - CDI de droit commun :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
cadres permanents	1 412	1 368	1 453	1 610	1 730	1 727
non-cadres permanents	1 284	1 047	1 139	1 246	1 368	1 407
Total hommes permanents	2 697	2 415	2 592	2 857	3 099	3 134
<i>évolution</i>		-10%	7%	10%	8%	1%
Part représentée par rapport aux effectifs individuels (*)	87%	81%	84%	84%	89%	90%
Femmes						
cadres permanents	548	501	541	629	704	723
non-cadres permanents	625	501	550	607	660	702
Total femmes permanents	1 173	1 002	1 091	1 236	1 364	1 425
<i>évolution</i>		-15%	9%	13%	10%	4%
Part représentée par rapport aux effectifs individuels (*)	83%	76%	79%	81%	85%	85%
Total etp permanents	3 869	3 417	3 682	4 092	4 463	4 559
<i>évolution</i>		-12%	8%	11%	9%	2%

(*) part = nombre d'etp sur l'année / nombre de personnes déclarées au moins une fois sur l'année

En comparant le nombre total de salariés en CDI (5157) au nombre ETP de CDI (4559) on peut en déduire qu'une partie des salariés en CDI sont au temps partiel, 4% d'hommes et 8% de femmes, ce qui est similaire pour les ETP en CDI et CDD.

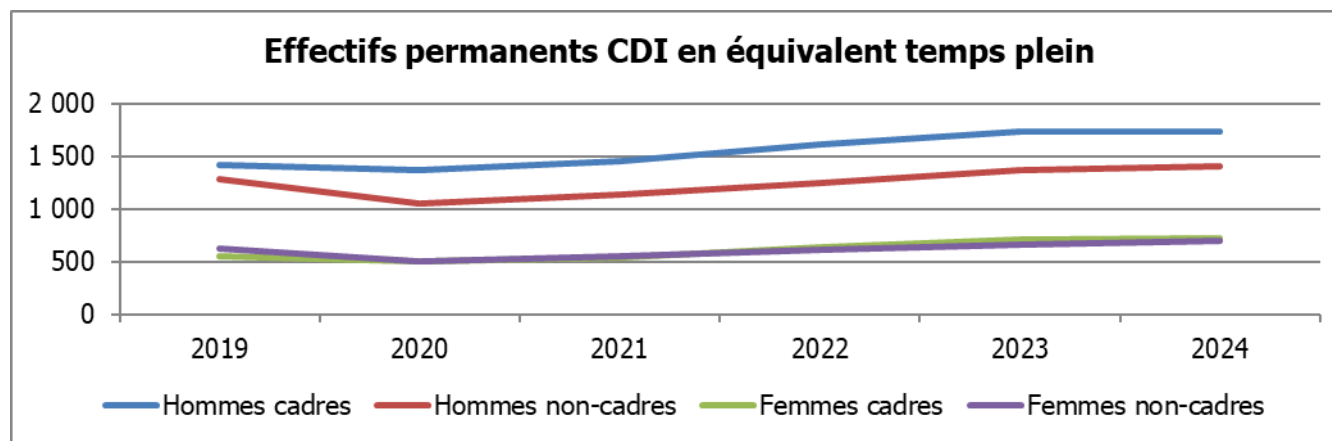
Deux variables interviennent dans le calcul des etp :

- 1- la durée du contrat calculée en nombre de jours calendaires ;
- 2- le taux de temps partiel qui indique une éventuelle réduction du temps de travail.

Ces deux indicateurs sont calculés sur la même population, c'est-à-dire les CDI de droit commun de plus de 3 mois.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
Nombre moyen de jours travaillés sur l'année (en jours calendaires)						
cadres permanents	320	344	333	329	332	343
non-cadres permanents	320	337	322	307	320	325
Total hommes permanents	330	342	334	324	332	337
Pourcentage de personnes concernées par des temps partiels						
cadres permanents	3%	3%	2%	2%	2%	2%
non-cadres permanents	15%	15%	16%	14%	12%	12%
Total hommes permanents	3%	3%	4%	4%	4%	4%
Femmes						
Nombre moyen de jours travaillés sur l'année (en jours calendaires)						
cadres permanents	322	339	328	318	328	331
non-cadres permanents	318	335	320	308	315	321
Total femmes permanents	327	342	330	319	329	331
Pourcentage de personnes concernées par des temps partiels						
cadres permanents	6%	6%	5%	4%	4%	4%
non-cadres permanents	15%	15%	16%	14%	12%	12%
Total femmes permanents	11%	10%	11%	9%	8%	8%

Schéma 6 : Effectifs permanents CDI en équivalent temps plein :



2°) Démographie

Plus de 50% des effectifs permanents du secteur ont moins de 40 ans. Cette tendance est, sans doute, à attribuer notamment à la croissance des technologies audiovisuelles et à l'évolution récente de la branche des entreprises au service de la création et de l'événement.

Chez les hommes, le nombre de salariés permanents de moins de 25 ans est passé de 412 en 2019 à 709 en 2024 soit une hausse de 72%, et de 241 à 413 chez les femmes soit une hausse de 71%. Proportionnellement c'est la catégorie d'âge qui a le plus progressé sur la période étudiée.

L'évolution des autres catégories d'âge est plutôt stable depuis 2019, particulièrement pour les catégories 30 à 39 ans et 40 à 49 ans.

Tableau 8 : Effectifs permanents par sexe, tranche d'âge et année d'activité :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
moins de 25 ans	412	363	521	676	713	709
de 25 à 29 ans	533	513	552	673	709	742
de 30 à 39 ans	1 094	952	1 010	1 048	1 077	1 040
de 40 à 49 ans	1 103	1 051	1 025	1 077	1 044	1 028
de 50 à 59 ans	691	720	759	802	832	848
60 ans et plus	180	171	216	230	231	245
Total hommes	4 013	3 770	4 083	4 506	4 606	4 612
Femmes						
moins de 25 ans	241	210	304	362	407	413
de 25 à 29 ans	325	317	336	419	444	447
de 30 à 39 ans	543	506	548	592	567	613
de 40 à 49 ans	401	363	377	415	411	389
de 50 à 59 ans	286	274	275	304	330	350
60 ans et plus	58	65	79	86	97	110
Total femmes	1 854	1 735	1 919	2 178	2 256	2 322

Schéma 7 : Effectifs permanents par sexe, tranche d'âge et année d'activité :

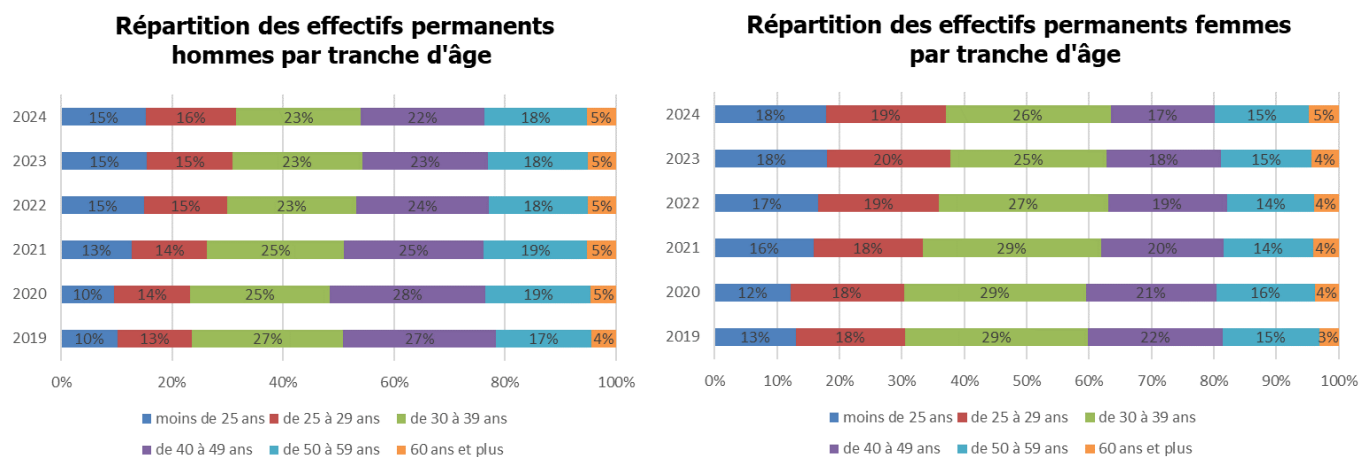
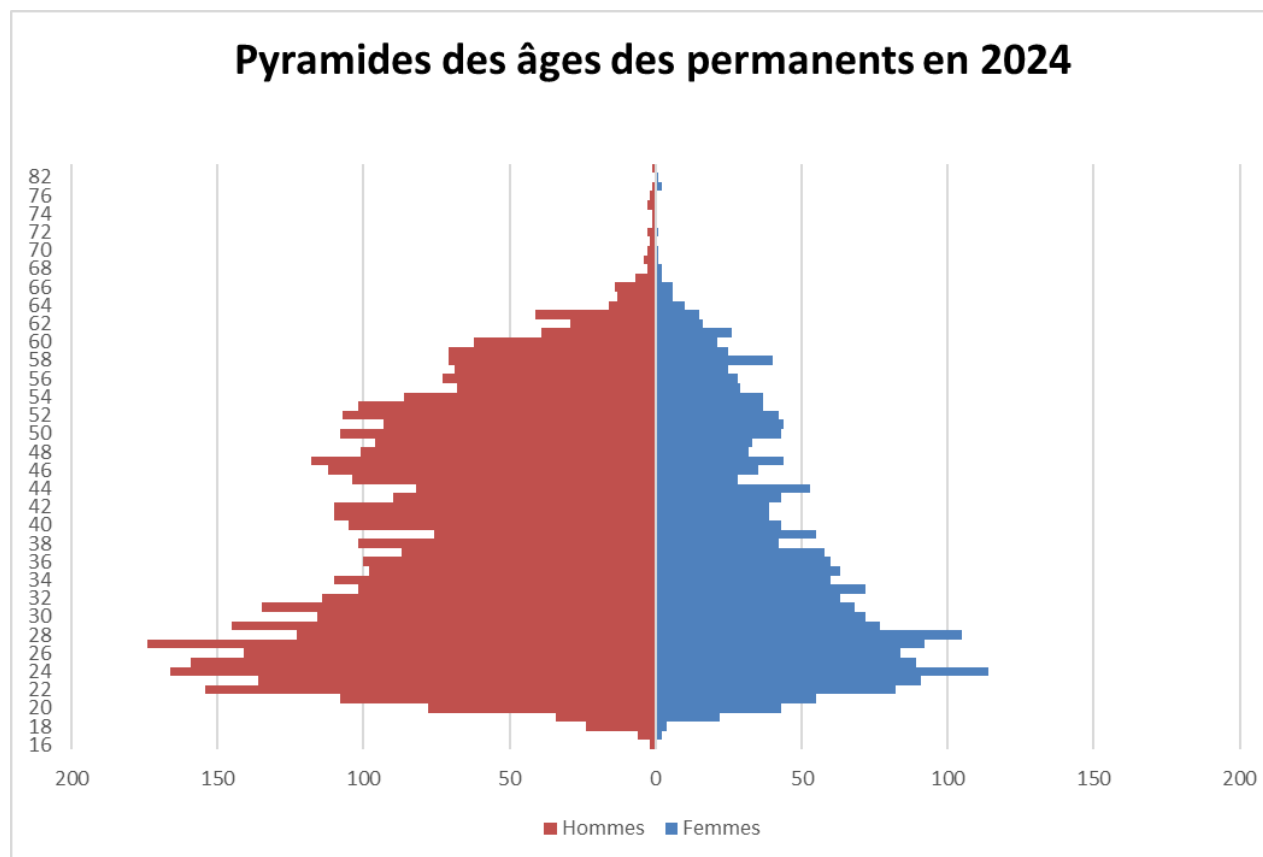


Schéma 8 : Pyramide des âges des populations permanentes :



En conclusion, nous pouvons constater que les salariés permanents du périmètre sont une population jeune (plus de 50% ont moins de 40 ans). Néanmoins, la situation des populations seniors (50 ans et plus) semble se consolider d'année en année.

3°) Mobilité

Le taux de rotation chez les femmes est en baisse en 2024 passant de 25% à 22% mais reste stable chez les hommes à 21%. Ce taux est constant depuis 2019 particulièrement pour les hommes et le taux est quasiment identique en 2024 pour les femmes et les hommes.

Tableau 9 : Mobilité des salariés permanents dans le secteur :

Pour mesurer la mobilité des salariés dans le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel, calculons le taux d'entrée (effectifs entrant / effectifs totaux) et le taux de sortie (effectifs sortant / effectifs totaux).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
effectifs entrant		671	936	1 180	1 006	949
effectifs sortant	914	623	757	906	943	
effectifs totaux hommes	4 013	3 770	4 083	4 506	4 606	4 612
Taux d'entrée	0%	18%	23%	26%	22%	21%
Taux de sortie		23%	17%	19%	20%	20%
Taux de rotation (*)		20%	20%	22%	21%	21%
Femmes						
effectifs entrant		317	525	663	592	538
effectifs sortant	436	341	404	514	472	
effectifs totaux femmes	1 854	1 735	1 919	2 178	2 256	2 322
Taux d'entrée	0%	18%	27%	30%	26%	23%
Taux de sortie		24%	20%	21%	24%	21%
Taux de rotation (*)		21%	24%	26%	25%	22%

(*) Le taux de rotation des salariés est la moyenne des taux d'entrée et de sortie.

B°) Masses salariales des permanents

La masse salariale globale des salariés permanents est d'environ 251 870 000 euros en 2024, en augmentation de 4% sur un an. Cette masse salariale a connu de très fortes augmentations après la crise du Covid, 13% en 2021, 14% en 2022 et 6% en 2023, alors qu'elle avait baissé de 10% en 2020 à cause de la crise sanitaire. Cette hausse a été nettement supérieure à la hausse des effectifs ETP en 2021 et 2022 ce qui s'explique en partie par l'inflation et les hausses de salaires importantes qui en ont découlé. Un nouveau record de masse salariale est donc battu en 2024.

Cette masse rapportée aux effectifs en équivalent temps plein du secteur de 5035 salariés (3 440 hommes ETP et 1 596 femmes ETP en 2024), nous permet de calculer le revenu moyen.

Celui-ci est d'environ **50 024 euros brut annuel** et **4 169 euros brut mensuel** en 2024 pour les salariés permanents du secteur.

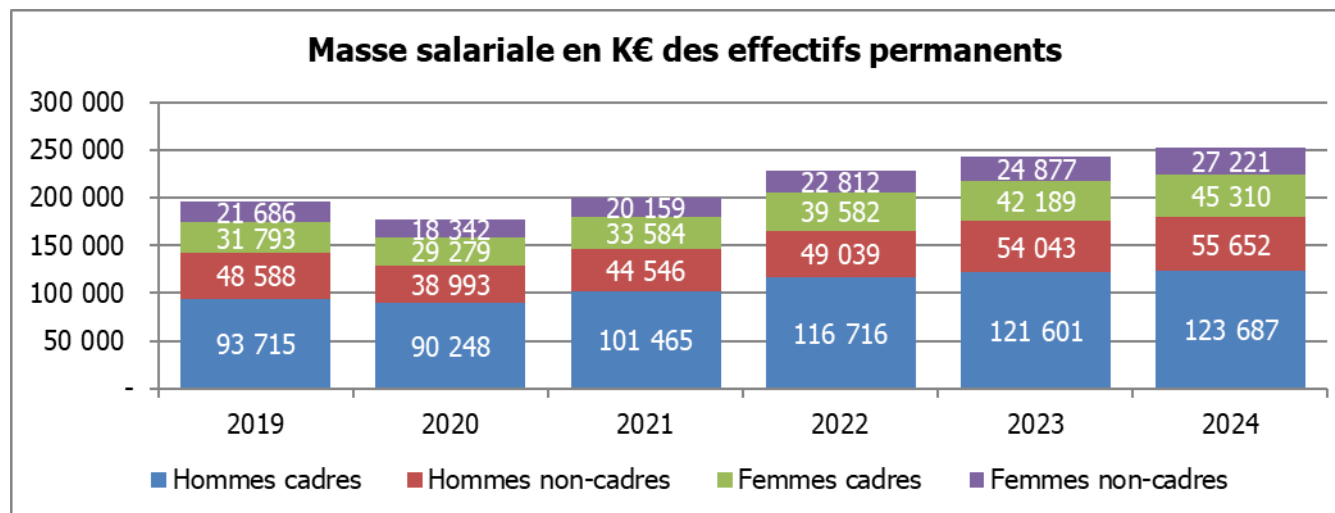
En 2024, **le revenu moyen par genre est de 45 445 euros pour les femmes** (3 787 € brut mensuels) **contre 52 133 euros pour les hommes** (4 344 euros brut mensuels). Cet écart important s'explique en partie par les fortes disparités sur les salaires des 50 ans et plus mais tend à s'équilibrer sur les nouvelles générations.

Tableau 10 : Masse salariale associée aux effectifs permanents du secteur (en K€) :

Il s'agit du salaire brut après abattement pour frais professionnels, déclaré par les entreprises du secteur.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
cadres permanents	93 715	90 248	101 465	116 716	121 601	123 687
non-cadres permanents	48 588	38 993	44 546	49 039	54 043	55 652
Total hommes (en K€)	142 303	129 241	146 011	165 755	175 644	179 339
<i>évolution</i>		-9%	13%	14%	6%	2%
Femmes						
cadres permanents	31 793	29 279	33 584	39 582	42 189	45 310
non-cadres permanents	21 686	18 342	20 159	22 812	24 877	27 221
Total femmes (en K€)	53 479	47 621	53 743	62 394	67 066	72 531
<i>évolution</i>		-11%	13%	16%	7%	8%
Masse salariale totale (en K€)	195 782	176 862	199 754	228 149	242 710	251 870
<i>évolution</i>		-10%	13%	14%	6%	4%

Schéma 9 : Masse salariale en K€ des effectifs permanents :



III°) Effectifs et masses salariales des salariés intermittents :

Les salariés « intermittents » se définissent comme les salariés sous contrat à durée déterminée, assujettis à l'assurance chômage spécifique des techniciens et artistes du spectacle (CDD de droit commun ou d'usage). Ceux-ci sont caractérisés par une difficulté de quantification quant à leurs volumes de travail. En effet, les chiffres à notre disposition nous permettent de connaître leurs revenus moyens mais pas leurs durées de travail moyennes.

A°) Effectif des salariés « intermittents » :

Nous dénombrons **13 492 salariés intermittents** travaillant dans les entreprises du panel de l'étude en 2024. Ce nombre est en baisse de 3% depuis 2023. Le secteur a connu un nombre record de 13 949 intermittents en 2022.

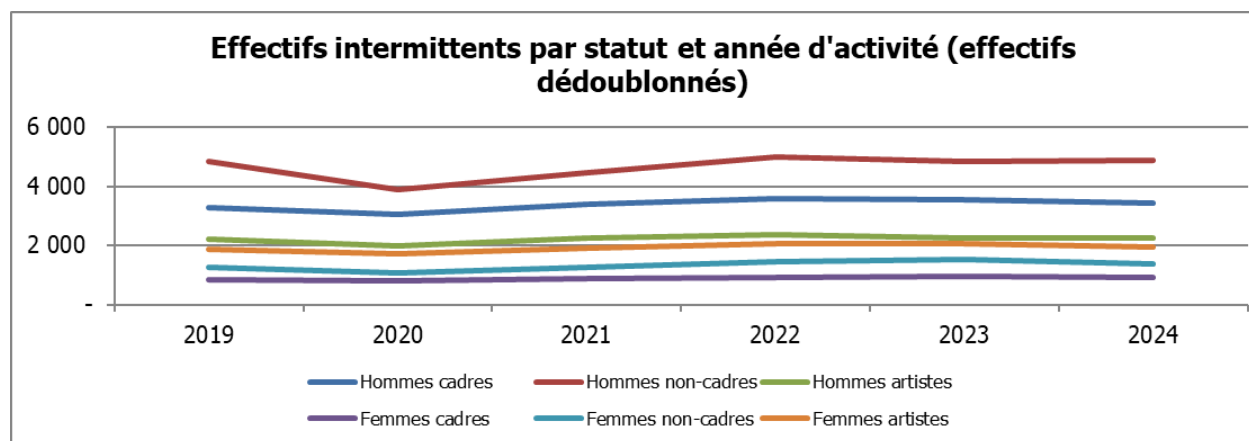
Il convient de rappeler que ce nombre n'est pas un équivalent temps plein, les salariés concernés peuvent en effet réaliser leurs activités dans plusieurs secteurs professionnels (entreprises techniques du spectacle vivant, production audiovisuelle, production cinématographique, télédiffusion etc).

Tableau 11 : Effectifs intermittents par statut et année d'activité :

Parmi les intermittents, nous distinguons les techniciens des artistes - et pour les techniciens, les cadres des non cadres.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
cadres techniciens	3 292	3 058	3 399	3 586	3 550	3 421
non-cadres techniciens	4 839	3 888	4 464	5 010	4 846	4 887
artistes	2 211	1 987	2 264	2 364	2 261	2 262
Total hommes intermittents (*)	9 428	8 087	9 095	9 853	9 638	9 579
<i>évolution</i>		-14%	12%	8%	-2%	-1%
Femmes						
cadres techniciens	844	792	892	927	963	900
non-cadres techniciens	1 270	1 080	1 266	1 449	1 530	1 361
artistes	1 854	1 697	1 915	2 042	2 067	1 946
Total femmes intermittents (*)	3 704	3 337	3 755	4 096	4 255	3 913
<i>évolution</i>		-10%	13%	9%	4%	-8%
Total intermittents (*)	13 132	11 424	12 850	13 949	13 893	13 492
<i>évolution</i>		-13%	12%	9%	0%	-3%

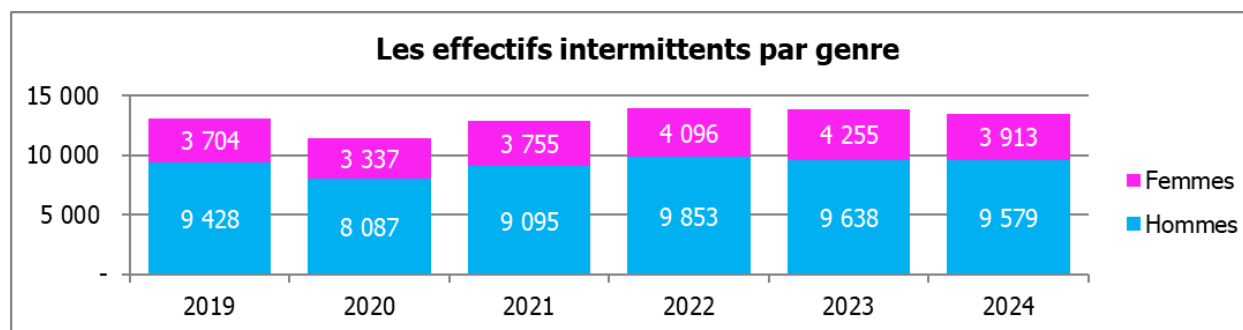
Schéma 10 : Effectifs intermittents par statut et année d'activité :



1°) Répartition hommes femmes

Environ 7 salariés « intermittents » sur 10 sont des hommes (9 579 hommes pour 3 913 femmes en 2024). Cette donnée était stable dans le temps jusqu'en 2022, mais en 2024 le nombre de femmes a baissé plus fortement (8%) que le nombre d'hommes (1%), on ne peut pas en tirer de conclusion à ce stade, il faudra attendre les données 2025 mais ce nombre est à surveiller. Dans les professions artistiques environ 45% des intermittents sont des femmes.

Schéma 11 : Effectifs intermittents par genre :



2°) Démographie

En 2024, environ 45% des effectifs salariés intermittents ont moins de 40 ans, en légère baisse, contrairement au permanents.

Historiquement la catégorie d'âge la plus importante chez les intermittents était 30-39 ans mais depuis quelques années les 40-49 ans sont devenus majoritaires. Les plus de 50 ans continuent de progresser.

Ce « vieillissement » de la population intermittente pourrait s'expliquer en partie par la volonté d'une partie des jeunes nouveaux entrants de privilégier les CDI ou le statut d'auto-entrepreneur (même quand cela n'est normalement légalement pas possible).

Chez les femmes la répartition est relativement similaire même si la catégorie des 30-39 reste ici majoritaire.

Tableau 12 : Effectifs par sexe, tranche d'âge et année d'activité des salariés intermittents :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
moins de 25 ans	630	469	639	747	708	688
de 25 à 29 ans	1 020	867	952	1 125	1 107	1 135
de 30 à 39 ans	2 487	2 097	2 318	2 498	2 407	2 378
de 40 à 49 ans	2 743	2 379	2 578	2 652	2 530	2 474
de 50 à 59 ans	1 874	1 655	1 831	2 024	1 994	1 998
60 ans et plus	674	620	777	807	892	906
Total hommes intermittents	9 428	8 087	9 095	9 853	9 638	9 579
Femmes						
moins de 25 ans	308	257	309	372	357	317
de 25 à 29 ans	518	448	522	586	624	558
de 30 à 39 ans	1 110	997	1 050	1 190	1 248	1 123
de 40 à 49 ans	938	849	950	992	990	930
de 50 à 59 ans	591	547	627	663	703	645
60 ans et plus	239	239	297	293	333	340
Total femmes intermittents	3 704	3 337	3 755	4 096	4 255	3 913

Schéma 12 : Répartition en fonction des âges et des sexes des salariés intermittents :

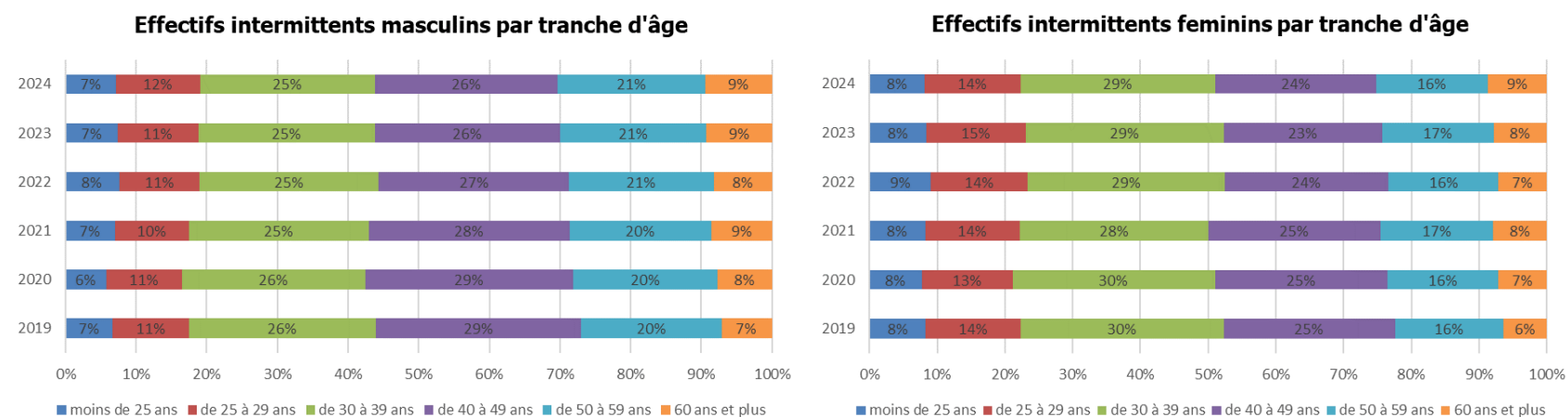
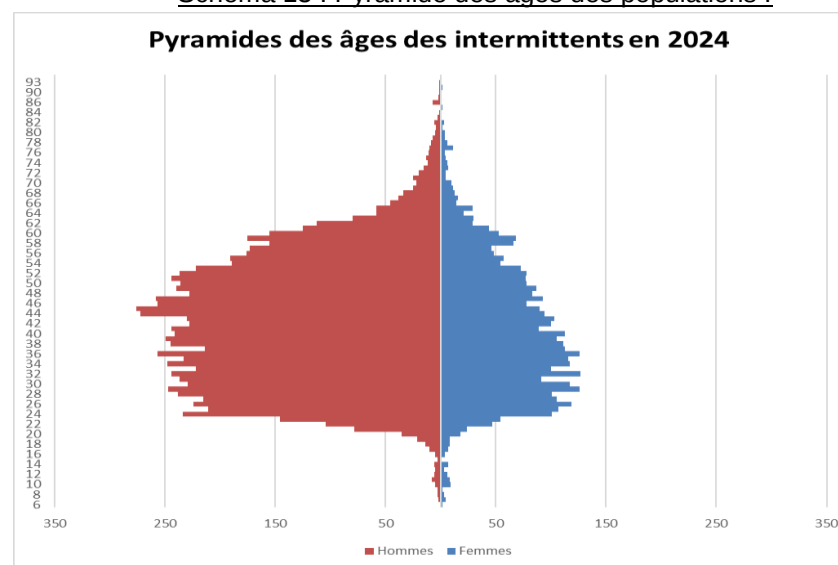


Schéma 13 : Pyramide des âges des populations :



3°) Mobilité des intermittents

En 2024, le taux de rotation se situe autour de 23% pour les hommes et de 18% pour les femmes (contre 23% et 17% en 2023). Le taux de rotation des intermittents est stable depuis 2019 mais on remarque que chez les femmes en 2024 le taux de sortie (20%) est supérieur au taux d'entrée (16%) alors que c'était l'inverse en 2023.

Tableau 13 : Mobilité des salariés intermittents :

Pour mesurer la mobilité des salariés dans le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel, calculons le taux d'entrée (effectifs entrant / effectifs totaux) et le taux de sortie (effectifs sortant / effectifs totaux).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
effectifs entrant		1 379	2 277	2 508	2 142	2 156
effectifs sortant	2 524	1 546	1 828	2 257	2 250	
effectifs totaux	9 428	8 087	9 095	9 853	9 638	9 579
Taux d'entrée	0%	17%	25%	25%	22%	23%
Taux de sortie		27%	19%	20%	23%	23%
Taux de rotation (*)		22%	22%	23%	23%	23%
Femmes						
effectifs entrant		474	720	793	792	618
effectifs sortant	701	501	566	662	836	
effectifs totaux	3 704	3 337	3 755	4 096	4 255	3 913
Taux d'entrée	0%	14%	19%	19%	19%	16%
Taux de sortie		19%	15%	15%	16%	20%
Taux de rotation (*)		17%	17%	17%	17%	18%

(*) Le taux de rotation des salariés est la moyenne des taux d'entrée et de sortie.

B°) Masses salariales des intermittents

La masse salariale globale des salariés intermittents représente en 2024, 126 384 000 euros. Ce chiffre est en baisse de 6% par rapport à 2023. Pour rappel une masse record de 139 928 000 euros avait été atteinte en 2022 (année de la reprise post covid) qui s'expliquait par un record du nombre d'intermittents qui ont sûrement fait individuellement davantage d'heures que les autres années. Cette baisse concerne avant tout les femmes (-13%) que les hommes (-3%), alors que c'était l'inverse en 2023 avec une baisse de -5% chez les hommes pour -1% chez les femmes. On constate que ces baisses sont supérieures aux baisses d'effectifs, par conséquent on peut en déduire qu'il y'a un cumul de la baisse d'effectif avec une baisse du nombre d'heures effectuées.

En 2024, les hommes ont récolté environ 74% de cette masse. En parallèle, les femmes ont donc perçu 26% des rémunérations et représentent environ 30% des effectifs. Entre 2019 et 2023 cet écart de rémunération était en train de diminuer progressivement pour atteindre un quasi équilibre en 2023 où les femmes se partageait 29% de la masse en représentant 30% des effectifs. Toutefois sur la seule année 2024 l'écart est redevenu conséquent à cause de la baisse importante de masse salariale des femmes.

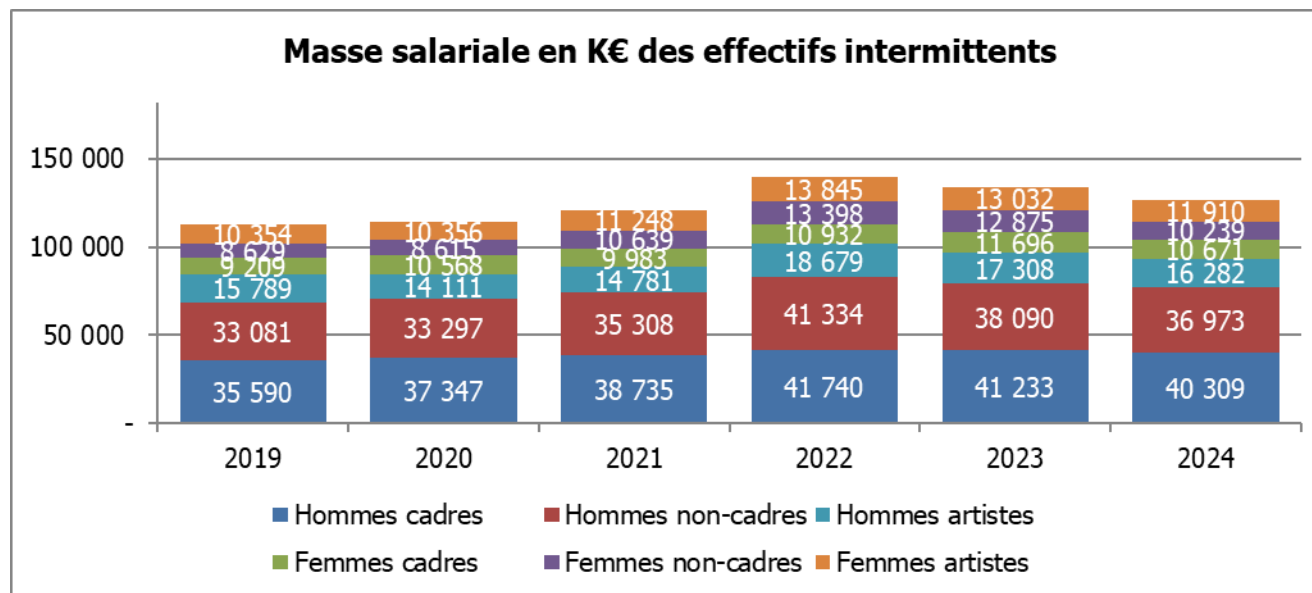
Le revenu moyen annuel pour 2024 est de 9 367 euros. Ce chiffre est toutefois difficilement appréciable en raison de l'absence de données quant au niveau d'activité et au fait que les intermittents travaillent dans d'autres branches du spectacle. Il ne veut donc pas dire grand-chose.

Tableau 14 : Masse salariale associée aux effectifs intermittents (en K€) :

Il s'agit du salaire brut après abattement pour frais professionnels, déclaré par les entreprises du secteur.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hommes						
cadres intermittents	35 590	37 347	38 735	41 740	41 233	40 309
non-cadres intermittents	33 081	33 297	35 308	41 334	38 090	36 973
artistes intermittents	15 789	14 111	14 781	18 679	17 308	16 282
Total hommes (en K€)	84 460	84 755	88 824	101 753	96 631	93 564
<i>évolution</i>		0%	5%	15%	-5%	-3%
Femmes						
cadres intermittents	9 209	10 568	9 983	10 932	11 696	10 671
non-cadres intermittents	8 629	8 615	10 639	13 398	12 875	10 239
artistes intermittents	10 354	10 356	11 248	13 845	13 032	11 910
Total femmes (en K€)	28 192	29 539	31 870	38 175	37 603	32 820
<i>évolution</i>		5%	8%	20%	-1%	-13%
Total (en K€)	112 652	114 294	120 694	139 928	134 234	126 384
<i>évolution</i>		1%	6%	16%	-4%	-6%

Schéma 14 : Masse salariale en K€ des effectifs intermittents :



Si on observe catégorie par catégorie, on constate que la masse salariale de toutes les catégories d'intermittents baisse en 2024, ce qui était déjà le cas en 2023 sauf pour les femmes cadres.

IV°) Equilibre entre salariés permanents et intermittents :

Depuis le début du rapport de branche, nous rapprochons les données concernant les salariés permanents et les salariés intermittents. Nous vous proposons une actualisation avec les données 2024.

Les grands équilibres ne sont pas modifiés mais nous pouvons cependant noter une légère augmentation du nombre de permanents alors que les effectifs intermittents sont à l'inverse en baisse depuis 2023.

A°) Effectifs :

Le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel et du cinéma dénombre **6 053 salariés permanents** (CDI et CDD de plus de 3 mois) **en 2024, représentant 5 035 ETP.**

A ce nombre, nous devons ajouter les **13 492 salariés intermittents** qui ont eu au moins un contrat de travail dans le secteur.

Cela représente un total de **19 545 salariés** travaillant dans les industries techniques de l'audiovisuel et du cinéma, dont 13 620 sont des hommes, soit environ 70%, et 5 925 des femmes.

Sur ce total, les intermittents représentent 69% du nombre de personnes mais nous n'avons pas de visibilité sur leur part dans le total d'heures de travail. En effet, les données telles que retraitées par Audiens, ne permettent pas d'associer au salariés intermittents un volume de travail. Cela rend difficile la projection d'un équivalent temps plein pertinent pour les intermittents.

Tableau 15 : Effectif permanents et intermittents du secteur en 2024 :

	Effectifs permanents (CDI et CDD de plus de 3 mois)	Effectifs intermittents	Total des effectifs permanents et intermittents
Hommes	4 041	9 579	13 620
Femmes	2 012	3 913	5 925
Total	6 053	13 492	19 545

B°) Masses salariales :

Afin de compléter l'analyse en termes d'effectif, nous pouvons considérer l'ensemble des données sur les masses salariales distribuées.

Le secteur des entreprises techniques de l'audiovisuel et du cinéma a distribué à ses salariés en 2024 environ : 378 millions d'euros au total.

Dans cet ensemble, la part des salariés permanents est de 252 millions d'euros, soit environ 67% de la masse salariale, alors que les salariés permanents ne représentent que 31% du total des salariés considérés.

La proportion de masse salariale générée par les permanents continue donc de progresser sur l'ensemble ce qui est plutôt positif quant à la pérennisation de l'emploi dans le secteur.

A l'inverse on peut craindre du côté des intermittents que la baisse des effectifs et de leur masse salariale soit entre autres une conséquence de l'utilisation abusive du statut d'auto-entrepreneur, mais aussi les premiers effets d'un niveau d'activité commençant à baisser en 2024 dans le secteur après 3 années de forte croissance post crise sanitaire.

Tableau 16 : Masses salariales brutes du secteur en 2024 (en K €) :

	Masse salariale des permanents (en K €)	Masse salariale des intermittents (en K €)	Masse salariale total du secteur (en K €)
Hommes	179 339	93 564	272 903
Femmes	72 531	32 820	105 351
Total	251 870	126 384	378 254

Synthèse Générale :

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir les caractéristiques suivantes pour le secteur des entreprises techniques de l'Audiovisuel et du Cinéma :

- **Un chiffre d'affaire de 1 327 millions d'euros en 2023 en légère baisse par rapport à 2022 où il était de 1 334 millions** (*source Ficam*).
- **Le secteur est composé de 951 entreprises dont 670 actives en 2024**, la majorité sont des SAS et SARL
- **Environ 75% des entreprises ont moins de 10 salariés permanents**
- **Le secteur dénombre 6 053 salariés permanents** (*CDI et CDD de plus de 3 mois, équivalant à 5 035 ETP*), **en légère hausse, plus de 50% ont moins de 40 ans**
- **Un très fort taux de cadres chez les permanents** (environ 50%)
- **Dans ces salariés permanents, 5 157 sont en CDI** (4 559 ETP en CDI)
- **+20% de CDI dans le secteur entre 2020 (4 316 CDI) et 2024 (5 157 CDI)**
- **13 492 intermittents ont été salariés par les entreprises du périmètre, en légère baisse, plus de 50% ont plus de 40 ans**
- **Environ 2/3 des salariés permanents et intermittents sont des hommes**
- **Un total de 19 545 salariés** (6 053 permanents / 13 492 intermittents)
- **378 millions d'euros ont été distribués aux salariés en 2024 contre 377 millions en 2023**. Dans cet ensemble, la part des salariés permanents est de 252 millions d'euros soit 67% de la masse salariale, la proportion de masse salariale générée par les permanents continue de progresser sur l'ensemble. La part de masse salariale des intermittents est d'environ 126 millions d'euros.

Remerciements

La Ficam tient à remercier les personnes ayant prêté leur concours à la rédaction du rapport de branche :

Pour Audiens, M. Frédéric Olivennes, Directeur Général, M Thomas Bohlay, Chef de missions statistiques, M. Philippe Degardin, Responsable du pilotage et des statistiques et M. Jérémie Rondel, Data Analyst, qui ont été particulièrement sollicités et disponibles.

Table des matières

I°) Nombre et taille des entreprises	4
A°) Structure juridique des entreprises	4
B°) Taille des entreprises	5
II°) Effectifs et masse salariale des permanents	7
A°) Effectifs permanents	7
1°) Répartition hommes/ femmes	7
2°) Démographie	14
3°) Mobilité	17
B°) Masses salariales des permanents	18
III°) Effectifs et masses salariales des salariés intermittents	20
A°) Effectif des salariés « intermittents »	20
1°) Répartition hommes femmes	21
2°) Démographie	22
3°) Mobilité des intermittents	24
B°) Masses salariales des intermittents	25
IV°) Equilibre entre salariés permanents et intermittents	27
A°) Effectifs	27
B°) Masses salariales	28
Synthèse Générale	29
Remerciements	30

Annexe I : Panorama de la formation professionnelle 2025

Annexe II : Rapport égalité femmes-hommes 2025